



Remise en question. (évolution au sein d'une entreprise)

Par **Jessepa**, le **08/01/2013** à **00:59**

Bonsoir,

Titulaire de baccalauréat professionnel commerce, âgé de 26 ans, ayant 2 ans et demi d'ancienneté au sein de mon entreprise, je gère seul en qualité d'employé de vente niveau 1 (Commerces de détail non alimentaires (3251)) une extension de magasin.

Au début salarié dans le magasin principal, je n'avais que pour seule tâche la vente et mise en rayon de produits.

Après 1 an, mon patron a ouvert un second magasin plus petit dans lequel j'ai été attaché sans direction, ni responsable présent à mes côtés.

Je me suis donc acquitté de toutes les tâches :

De prime abord, ouverture et fermeture, agencement, gestion de stock, gestion de caisse, de coffre, de sav, appels entrants et sortants, mise en rayon.

Par la suite, comptabilité, statistiques, gestion de commandes, et occupation de nouveau poste, c'est à dire vendeur/acheteur.

Depuis peu, je gère également les conflits économiques de ce magasin (Huissier, impayés fournisseurs, Paiements en plusieurs fois (PNF)).

Ce magasin qui a besoin de deux salariés en comptait le nombre suffisant jusqu'à maintenant. Néanmoins j'ai vu passer trois collègues différents sur le même poste. Le dernier en date vient de poser sa démission. Je me retrouve désormais seul pour ce magasin.

Dans un contexte économique houleux, mon patron ma spécifier que j'en resterai le seul salarié. Je cite "Il reste 1 an avant la fin du bail" (Ce que je ne comprends pas aux vues des résultats de ce magasin).

Ayant désormais, et depuis 1 an et demi, toutes ces responsabilités, je me pose beaucoup de questions sur mon statut et mon devenir au sein de cette entreprise.

Dès mon arrivée dans cette extension, mon patron et moi même avons beaucoup discuté au sujet de l'évolution de mon poste, celui-ci m'ayant assuré "qu'il y avait des places à prendre". Aujourd'hui et après d'autres discussions, son discours semble avoir changé. Il me félicite de

mon travail, de mon efficacité mais à ce jour aucune décision n'a été prise concernant cette fameuse évolution. Je suis toujours un simple employé de vente de qualification niveau 1, mon salaire n'a évolué que de 30 euro par mois, sans aucun avantages (pas de treizième mois, avec une maigre prime (127€) basée sur une donnée dont je ne connais pas la source, des congés payés presque imposés) et des exigences de travail qui ne relève pas de mon statut.

Quels arguments puis-je donner à mon employeur, avec qui j'entretiens des relations cordiales sans me faire manipuler une énième fois?

Par **P.M.**, le **08/01/2013** à **09:03**

Bonjour,

Vous pourriez tout simplement dire à l'employeur éventuellement en vous référant à la classification de la Convention Collective applicable qu'il est légitime et même obligatoire que les véritables fonctions d'un salarié soient reconnues notamment au niveau de sa qualification et de sa rémunération dans le cadre de son évolution de carrière...